



24 juillet 2021

## ***Le Conseil d'Administration vous communique les informations suite à la mise en place du Pass Sanitaire.***

Face à la propagation du nouveau variant Delta, le gouvernement a décidé d'étendre l'application du Pass Sanitaire aux **Etablissements Recevant du Public**, y compris ceux de plein air.

Le TCBB, comme tous les clubs de tennis de la FFT, entre dans cette catégorie.

Le décret d'application sera prochainement publié mais d'ores et déjà, le club doit mettre en place le Pass Sanitaire :

- ➡ **pour toute personne entrant dans le club** (joueurs et accompagnants) :
  - dès le 21 juillet pour les adultes de 18 ans et plus.
  - à partir du 30 septembre pour les adultes et les jeunes de 12 ans et plus.

- ➡ **En contrepartie, le port du masque ne sera plus obligatoire dans le club.**

Le contrôle du Pass Sanitaire se fera à l'accueil du club. Merci de vous y rendre systématiquement dès votre arrivée au TCBB.

A défaut de présentation du Pass Sanitaire, l'accès au TCBB sera refusé.

Pour rappel, la preuve est valable si elle atteste :

- d'un cycle vaccinal complet +7 jours,
- ou d'un test PCR ou antigénique de moins de 48h,
- ou si elle constitue une preuve de rétablissement de la COVID d'au moins 11 jours et de moins de 6 mois.

Jusqu'au 31 juillet, le club entre dans une phase de rodage du dispositif et nous comptons sur tous les membres pour contribuer à la bonne application de cette obligation.

A compter du 1<sup>er</sup> août, nous entrerons dans une phase de contrôle plus rigoureuse.

Nous restons en vigilance sur l'évolution de la situation et vous informerons en cas d'aménagement des mesures.

**Pour conclure, il est essentiel de rappeler que le respect de ces mesures permettra une totale poursuite des activités du club (en plein air et sur courts couverts) : école de tennis, pratique libre, stages et leçons individuelles, fitness, compétitions, restauration...**

Nous vous souhaitons un bel été.